

Lionel Fassart, Directeur Financier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

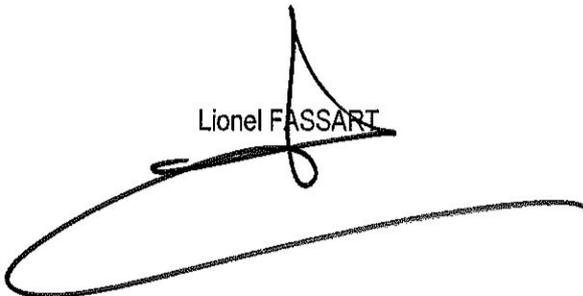
ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Annecy, le 18 Septembre 2023

Le Directeur Financier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

Lionel FASSART



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

INFORMATIONS AU TITRE DU

PILIER 3

Au 30 juin 2023

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	3
2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	5
2.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental	5
2.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social	6
2.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	7
2.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	8
2.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	14
2.6 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)	16

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASÉS AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composantes et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé pour les comptes annuels.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 726 513		2 721 359		2 647 011
2	Fonds propres de catégorie 1	2 740 336		2 734 874		2 661 161
3	Fonds propres totaux	2 787 108		2 770 776		2 696 975
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	11 552 312		11 431 982		11 517 200
Ratios de solvabilité (en % des RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	23,60%		23,81%		22,98%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	23,72%		23,92%		23,11%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	24,13%		24,24%		23,42%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%		0,00%		0,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	□		□		0,00%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	□		□		0,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%		8,00%		8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%		2,50%		2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%		0,00%		0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,41%		0,02%		0,03%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%		0,00%		0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%		0,00%		0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%		0,00%		0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,91%		2,52%		2,53%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,91%		10,52%		10,52%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	16,13%		16,24%		15,42%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	32 889 887		32 319 980		32 036 814
14	Ratio de levier (%)	8,33%		8,46%		8,31%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%		0,00%		0,00%
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	□		□		0,00%
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%		3,00%		3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%		0,00%		0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%		3,00%		3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	2 994 241		3 728 901		3 794 909
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 565 681		2 704 002		2 627 426
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	373 421		377 794		409 139
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	2 192 260		2 326 208		2 218 287
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	136,10%		160,60%		171,07%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	28 866 516		28 528 549		26 664 477
19	Financement stable requis total	26 433 310		26 470 393		23 070 900
20	Ratio NSFR (%)	109,21%		107,78%		115,58%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Au 30 juin 2023, les ratios de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

2.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont été décrites de façon détaillée au sein de son document Pilier 3 de fin 2022 en partie 9.1. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : [Rapport Pilier III Decembre 2022](#).

A fin juin 2023, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

2.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont été décrites de façon détaillée au sein de son document Pilier 3 de fin 2022 en partie 9.2. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : [Rapport Pilier III Decembre 2022](#).

A fin juin 2023, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

2.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont été décrites de façon détaillée au sein de son document Pilier 3 de fin 2022 en partie 9.3. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : [Rapport Pilier III Decembre 2022](#).

A fin juin 2023, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

2.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

2.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)				Ventilation par tranche d'échéance (en milliers d'euros)				
			Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	5 733 414	14 614	609 180	218 729	208 221	52 026	94 501	1 583 064	1 366 585	2 389 005	394 760	10,30
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	509 065	□	69 274	13 566	11 817	4 188	3 357	159 966	165 993	180 191	2 916	8,50
3	B - Industries extractives	7 398	5 032	33	89	38	□	25	5 572	1 823	0	2	3,76
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	3 025	3 025	□	□	□	□	□	3 025	□	□	□	0,77
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
7	B.08 - Autres industries extractives	2 366	□	33	89	37	□	25	541	1 823	□	2	7,57
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	2 007	2 007	□	□	□	□	□	2 007	□	□	□	3,77
9	C - Industrie manufacturière	540 605	1	57 149	32 818	31 361	4 784	14 544	342 078	164 123	32 216	2 189	4,84
10	C.10 - Industries alimentaires	125 391	□	19 357	5 560	5 638	778	2 026	61 529	41 014	22 437	411	6,24
11	C.11 - Fabrication de boissons	23 452	□	699	608	379	39	195	15 620	5 497	2 294	41	4,87
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	0,00
13	C.13 - Fabrication de textiles	13 751	□	305	129	35	12	16	11 210	242	2 287	11	5,23
14	C.14 - Industrie de l'habillement	2 871	□	16	342	237	1	220	2 515	337	□	20	3,63
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	149	□	33	17	19	□	17	143	□	□	6	4,30

16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	28 030	□	967	3 064	1 645	43	1 565	21 173	6 277	413	166	4,50
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	2 091	□	□	□	17	□	□	1 397	694	□	□	3,05
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2 656	□	177	61	57	2	44	1 944	388	□	324	6,84
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
20	C.20 - Industrie chimique	23 249	□	146	140	116	9	51	11 179	12 048	□	23	5,10
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	12 991	□	□	□	2	□	□	9 527	3 452	□	12	4,07
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	6 524	□	506	169	182	20	149	6 452	□	□	72	3,26
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	13 695	□	397	25	71	9	22	11 491	1 735	443	25	4,55
24	C.24 - Métallurgie	1 962	□	1	470	311	□	310	1 667	288	□	7	2,87
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	129 306	□	20 659	18 869	20 130	3 640	8 387	85 801	40 907	2 057	541	4,16
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	32 130	□	333	17	75	6	17	16 390	14 449	1 279	12	5,11
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	29 153	□	545	□	415	6	□	20 849	7 871	406	27	4,79
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	38 837	□	10 447	1 363	813	146	473	24 448	14 245	□	145	4,52
29	C.29 - Industrie automobile	11 272	□	382	8	41	18	8	8 093	3 158	□	21	3,39
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	10 577	□	□	69	30	□	26	10 460	□	115	2	2,85
31	C.31 - Fabrication de meubles	13 389	□	589	1 249	793	31	742	5 093	8 212	□	84	4,86
32	C.32 - Autres industries manufacturières	10 777	□	965	307	262	5	220	8 453	2 022	233	69	3,86
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	8 351	1	624	351	96	16	54	6 645	1 285	251	171	4,29
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	55 273	9 581	3 433	1 524	805	55	580	11 205	13 417	30 620	31	9,92
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	44 990	9 581	3 433	1 524	712	55	580	10 704	13 371	20 883	31	9,49
36	D35.11 - Production d'électricité	31 096	671	2 933	1 524	697	54	580	1 284	8 903	20 883	27	11,54
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	10 284	□	□	□	92	□	□	501	45	9 737	□	11,81
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	24 815	□	6 337	212	162	109	12	12 267	6 592	3 266	2 690	7,42
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	338 385	□	41 409	23 290	26 368	5 477	12 280	230 643	52 018	49 918	5 806	5,21

41	F.41 - Construction de bâtiments	128 932	□	12 539	5 800	10 971	1 703	4 725	80 441	10 223	37 229	1 038	5,89	
42	F.42 - Génie civil	26 596	□	1 056	978	498	174	187	11 906	14 126	126	438	4,95	
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	182 857	□	27 814	16 512	14 899	3 600	7 367	138 296	27 668	12 563	4 330	4,77	
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	689 548	□	56 725	35 993	25 258	3 841	17 593	311 576	247 838	124 388	5 746	6,35	
45	H - Transports et entreposage	224 488	□	38 861	4 493	7 616	2 735	2 285	89 960	71 183	61 773	1 573	7,06	
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	188 048	□	37 330	4 235	7 061	2 733	2 039	81 114	57 679	47 731	1 524	6,94	
47	H.50 - Transports par eau	954	□	69	12	8	1	3	954	□	□	□	4,38	
48	H.51 - Transports aériens	26 565	□	□	□	265	□	□	5 800	9 176	11 577	13	7,55	
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	8 888	□	1 462	246	281	2	243	2 061	4 328	2 465	34	8,39	
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	33	□	□	1	1	□	1	31	□	□	2	5,36	
51	I - Hébergement et restauration	552 782	□	71 235	46 548	54 445	12 175	21 178	219 405	174 514	149 554	9 309	7,53	
52	L - Activités immobilières	2 791 055	□	264 724	60 197	50 352	18 663	22 647	200 392	469 085	1 757 080	364 498	14,13	
53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	7 532 956	-	72 345	62 278	31 174	4 055	23 805	4 723 808	653 161	257 474	1 898 513	9,40	
54	K - Activités financières et d'assurance	6 887 883	□	13 637	5 350	4 351	1 112	2 512	4 416 880	478 791	122 860	1 869 352	9,61	
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	645 073	□	58 708	56 928	26 823	2 943	21 293	306 929	174 370	134 614	29 161	7,18	
56	TOTAL	13 266 370		14 614	681 524	281 007	239 395	56 081	118 306	6 306 873	2 019 745	2 646 478	2 293 274	9,79

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013 les établissements publient leurs expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818. Les établissements déclarent la valeur comptable brute des expositions sur ces contreparties exclues. Il s'agit des entreprises qui répondent aux critères ci-dessous :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;
- Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour le reporting, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a recours aux données du fournisseur Moody's, afin de collecter la liste des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris ».

Par ailleurs, les établissements affectent les expositions sur les entreprises non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans les portefeuilles comptables du portefeuille bancaire, à l'exclusion des actifs financiers détenus à des fins de négociation ou des actifs détenus en vue de la vente, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

2.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Les établissements doivent publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournir des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a intégré dans ce modèle, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du modèle et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et tertiaire.

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)																
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétiques (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans label du certificat de performance énergétiques des sûretés			
	0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé		
1	Total UE	17 360 367	2 939 687	4 239 629	4 596 062	2 431 831	1 003 137	872 358	41 705	227 669	551 280	946 568	751 570	320 579	209 331	14 311 665	91,07%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 880 860	254 425	316 214	272 260	143 893	106 402	193 960	-	528	1 982	1 352	784	729	520	1 874 965	68,34%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	15 479 508	2 685 262	3 923 414	4 323 802	2 287 938	896 735	678 398	41 705	227 141	549 299	945 216	750 786	319 850	208 811	12 436 700	94,50%
4	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	16 082 704	2 939 687	4 239 629	4 596 062	2 431 831	1 003 137	872 358								14 311 665	91,07%
6	Total non-UE	4 756 694	-	52	67	-	-	-	-	-	-	120	-	-	-	4 756 575	0,00%
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	44 927	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 927	0,00%
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 711 767	-	52	67	-	-	-	-	-	-	120	-	-	-	4 711 648	0,00%
9	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	120	-	52	67	-	-	-								4 756 575	0,00%

2.4.3 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Les établissements indiquent dans ce modèle les expositions agrégées sur un maximum de 20 contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est appuyé, conformément aux instructions du modèle, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le modèle portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie publie de façon volontaire la part des expositions au hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. **Ainsi pour l'arrêté du 30/06/2023, la part de ces expositions hors bilan est nulle.**

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée en milliers d'euros)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	5 032	0,00%	1,97	2

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

2.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, qu'ils soient chroniques ou aigus. Pour ce premier exercice du 30/06/2023, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a estimé la part de ses expositions soumises à des aléas climatiques aigus à 3,67% et celle soumises à des aléas climatiques chroniques à 2,15%.

Conformément aux exigences du modèle, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050.

La mesure de ces sensibilités présente à aujourd'hui des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques des actifs (par exemple, localisation suffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation des chaînes d'approvisionnement pour en déterminer la perturbation). En conséquence, si l'approche retenue a permis de réaliser des mesures de certains aléas au niveau de chaque actif, elle repose sur l'utilisation de proxys à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques, et ne permet pas de distinguer les activités économiques affectées tant par des aléas chroniques que aigus (par conservatisme, le champ dédié à cette mesure a été complété en prenant la somme des deux mesures).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique - Périmètre total

Zone géographique : périmètre total	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée						Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
												Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	364 644	26 482	23 535	13 274	156	6,68	30 630	32 818	63 448	7 130	1 462	1 245	375	388
2	B - Industries extractives	7 398	357	117	-	-	3,76	215	259	473	2	6	2	-	2
3	C - Industrie manufacturière	512 926	24 513	15 302	1 210	141	4,72	17 987	23 178	41 166	3 492	2 081	2 009	299	926
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	48 848	710	793	1 622	2	9,76	1 417	1 710	3 126	203	98	50	3	37
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	24 815	785	422	209	172	7,42	720	869	1 588	406	14	10	7	1
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	292 994	24 182	4 768	1 961	587	4,42	14 943	16 554	31 497	4 140	2 431	2 694	533	1 300
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	636 349	30 982	25 034	9 571	535	6,00	31 292	34 829	66 121	5 359	3 486	2 397	336	1 691
8	H - Transports et entreposage	220 408	5 678	4 471	3 856	101	7,02	6 392	7 714	14 106	2 466	237	445	174	106
9	L - Activités immobilières	836 689	12 375	16 713	42 099	18 763	14,49	42 674	47 276	89 950	6 947	1 884	1 841	426	999
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	20 191 275	17 660	247 628	226 161	232 903	14,76	143 710	578 477	620 996	92 875	8 369	4 206	1 476	2 201
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 925 787	2 385	7 229	18 772	1 615	12,19	13 541	16 235	16 811	2 592	1 300	827	55	689
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	7 826 255	533 392	89 466	25 251	202 801	9,10	402 985	447 925	850 910	15 921	11 305	10 096	1 939	5 059

2.6 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)

Ce modèle couvre les autres mesures d'atténuation du changement climatique et inclut les expositions des établissements qui ne sont pas alignées sur la taxonomie au sens du règlement (UE) 2020/852, mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans le processus de transition et d'adaptation pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un cadre de référence interne (« Framework ») qui encadre la définition des actifs « durables » et répond ainsi, aux choix stratégiques du Groupe Crédit Agricole en lien avec le Projet Sociétal. Il s'agit des actifs qui répondent à la norme de construction française en vigueur (Règlement Thermique 2012 des bâtiments) ou qui correspondent aux produits réglementés Éco-prêt à taux zéro et Prêt Economie d'Énergie sur les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Par ailleurs, pour ce premier exercice du 30/06/2023, le Groupe Crédit Agricole, inclut également les actifs qui pourraient répondre aux exigences des critères techniques de la Taxonomie, mais pour lesquels la vérification des critères n'a pas pu être réalisée dans son intégralité, il s'agit par exemple des prêts finançant les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien...). Le Groupe Crédit Agricole publie également les Green Bonds détenus à l'actif et identifiés selon le référentiel publié par Euronext et Bloomberg.

Modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

	Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque de physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
1	Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	□	□	□	□
2		Entreprises non financières	7 433	Y	□	□
3		Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	□	□	□	□
4		Autres contreparties	138 925	Y	□	□
5	Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	□	□	□	□
6		Entreprises non financières	74 190	Y	□	□
7		Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 286	Y	□	□
8		Ménages	3 463 509	Y	□	□
9		Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 244 506	Y	□	□
10		Dont prêts à la rénovation de bâtiments	25 062	Y	□	□
11		Autres contreparties	275	Y	□	□

